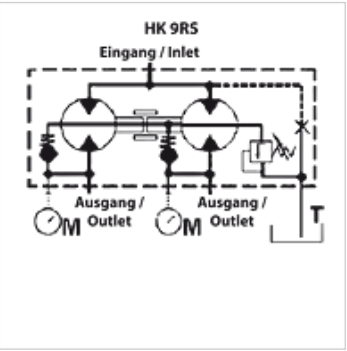
HK 9RS 02 BG0

Caractéristiques

Fabrication	Avec clapet central de compensation de phases Évacuation externe d'huile de fuite Adjustment range DBV: 70-210 bar
Rotational speed range	1200 - 2700 U/min
Pressure difference	max. 30 bar (entre les sections)
Vitesse de rotation recommandée	1800 - 2000 tr/min



Remarque

Avant de mettre l'installation en service, il convient de procéder à une première marche à blanc des diviseurs de débit à engrenage.

Description

Ces diviseurs de débit servent à l'alimentation de deux circuits hydrauliques indépendants avec une seule pompe
Défaut de division env. 3 %
Réglage de pression identique pour toutes les sections
Vannes réglables de 70 à 210 bars, autres plages de réglage sur demande
Possibilité de transformation pour évacuation interne de l'huile de fuite - à cet effet, enlever la vis à tête cylindrique située à l'intérieur du raccord en T
et obturer le raccord à l'aide d'un bouchon borgne G1/2" (il est recommandé de nous consulter avant toute transformation !)
Conception de diviseur de débit à engrenage : qi = Q/z * 1000/n
qi = débit/section [cm3] ; Q = débit volumétrique d'entrée [l/min] ; z = nombre de sections ; n = vitesse de rotation [tr/min]

Article

Désignation	Volume d'entrée par section (cc)	p1 max. (bar)	Débit par élément min. (L/min)	Débit par élément max. (L/min)	Débit par élément (L/min)	A (mm)	B (mm)	C (mm)	D (mm)	E (mm)	F (mm)	F1 (mm)	H (mm)	Li (mm)	Ø R1 (mm)	Poids (kg)
HK 9RS 02E 01	0,17	210	0,20	1,20	0,40	29,3	187,6	46	32,5	54,25	88,3	122,3	50	174	6,5	2,1
HK 9RS 02E 02	0,25	210	0,30	1,80	0,70	29,9	188,8	46	32,5	54,25	88,3	122,3	50	175	6,5	2,1
HK 9RS 02E 04	0,45	210	0,60	3,00	1,20	31,5	192,0	46	32,5	54,25	88,3	122,3	50	178	6,5	2,1
HK 9RS 02E 05	0,57	210	0,80	3,80	1,50	32,5	194,0	46	32,5	54,25	88,3	122,3	50	180	6,5	2,2
HK 9RS 02E 06	0,76	210	1,00	4,80	2,00	34,0	197,0	46	32,5	54,25	88,3	122,3	50	183	6,5	2,2

p1 : pression de service max.

En dépit du soin apporté aux vérifications, nous ne pouvons garantir une absence totale d'erreur et ne saurions être tenus responsables des indications contenues.